



De nouvelles menaces sur le devenir du comptable public !

Une nouvelle fois, la fin de la séparation ordonnateur-comptable se retrouve au cœur de l'actualité ! Un article de la Lettre des Finances Locales (éditions Sorman) annonce d'ores et déjà la suppression de la séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable pour 2009 ! Quand on connaît Guy Sorman, libéral convaincu, plaçant pour un Etat minimum, on ne peut être étonné d'un tel discours !

Ce qui nous étonne beaucoup plus, c'est que la revue en question déclare tirer cette annonce de « sources bien informées ». La question est simple : quelles sont ces sources ? On parle du cabinet du ministre lui-même.

Interrogée par le SNT-CGT, la direction a démenti cette information, rappelant les engagements du ministre et renvoyant la responsabilité à la seule revue en question.

Sur un tel sujet qui touche l'essentiel des missions de l'ex-DGCP, il faudra plus que cette seule réponse pour convaincre et rassurer les personnels ! Aussi la CGT a demandé que le ministre et la direction communiquent envers le réseau pour démentir fortement les propos tenus dans cet article et confirmer que la suppression de la séparation ordonnateur-comptable n'est pas à l'ordre du jour.

En effet, pour la CGT, si ce n'est pas la première fois que des discours, des articles, et des positions, pointent cette question et y répondent de cette manière, le contexte est bien différent.

Fusion DGI/DGCP mettant à bas le principe de séparation assiette-recouvrement, rapports officiels divers et variés attaquant le principe de séparation ordonnateur comptable, déclarations du Président de la Cour des Comptes, fusion ANPE/UNEDIC qui met en place une organisation sans comptable public, réforme territoriale de l'Etat, absence de discours clair sur l'avenir des collectivités locales... sont autant d'éléments qui pèsent et qui ne peuvent que nourrir les inquiétudes.

Pour la CGT, c'est bien le contrôle des fonds publics qui est au cœur du principe la séparation ordonnateur-comptable, et du débat actuel. Cette séparation n'est pas une simple modalité de gestion ! En garantissant l'indépendance du comptable, elle est un élément central du contrôle citoyen des fonds publics !

Aujourd'hui, l'essentiel est de ramener l'ensemble de ces questions dans un vrai débat public pour que chacun puisse s'en emparer.

Montreuil le 8 octobre 2008.